

ENV773I - AGRICULTURE URBAINE : CONCEPTS, ENJEUX, IMPACTS ET DÉFIS
Un outil interdisciplinaire pour l'aménagement urbain viable et le développement des quartiers

Enseignants responsables :

Éric Duchemin, Chargé de cours et professeur associé à l'Institut des sciences de l'environnement, courriel : duchemin.eric@uqam.ca, (514) 987-3000, poste 3945

Jean-Philippe Vermette, (à confirmer), Chargé de cours et Directeur du Carrefour alimentaire Centre-Sud

Le cours se donnera au PK-2675 (Président Pavillon-Kennedy de l'UQAM, Métro Place des arts).

OBJECTIFS

L'objectif de ce cours est de former les étudiantes et étudiants aux différentes facettes de l'agriculture urbaine, tout en inscrivant cet apprentissage dans le contexte du système agricole (rural et périurbain) et agroalimentaire actuel et de l'aménagement urbain. Ce cours donnera aux étudiants-es une trousse à outils théoriques et pratiques (multi et interdisciplinaire) afin d'appréhender le développement viable de la ville par l'intégration d'un élément de l'aménagement du territoire urbain, soit l'agriculture. Ce cours développera les compétences nécessaires à une compréhension des enjeux de recherches et d'intervention autour des concepts de l'agriculture urbaine et de l'aménagement urbain dans une perspective multidisciplinaire, et ce autant dans les pays industrialisés qu'en développement.

Objectifs spécifiques

En présentant des cas dans des villes de pays industrialisés et en développement, en mettant sur pied une activité de création et d'intervention (charrette), ce cours visera à développer chez les étudiantes et étudiants une aptitude à travailler en équipes sur des problématiques environnementales complexes, développer chez les étudiantes et étudiants une capacité d'intégration des différentes informations utiles afin d'atteindre un développement urbain intégrant l'agriculture urbaine, développer chez les étudiantes et étudiants une capacité d'organisation de mobilisation et d'animation de groupe d'intervention. Dans ce cours, chaque étudiante et étudiant sera amené à approfondir ses bases disciplinaires, tout en s'ouvrant aux autres disciplines. Par sa formule de formation ce cours créera une passerelle entre le monde académique (recherche) et le monde professionnel (intervention).

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Avec des chercheurs, des experts et praticiens, les étudiantes et étudiants aborderont les concepts et les approches pertinentes pour la mise en œuvre d'une telle agriculture, qui s'accompagne la réappropriation de l'espace urbaine et une refonte des systèmes alimentaires traditionnels. Ce cours repose sur une approche pédagogique participative mixte qui inclut des cours magistraux, des visites de terrain, des séminaires (conférence et discussion) et surtout des ateliers.

PARTICIPANTS

Ce cours de niveau maîtrise est destiné aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs intéressés.es par l'agriculture urbaine et sa mise en œuvre, l'aménagement de la ville, l'éducation relative à l'environnement, le design de l'environnement et les enjeux entourant l'alimentation. Elle s'adresse aussi aux membres de la fonction publique municipale, d'organismes communautaires, de membres d'institutions gouvernementales (dont touchant la santé), cadres d'entreprises voulant intégrer l'agriculture urbaine, aux citoyens concernés et désirant acquérir une formation universitaire dans le domaine.

PLANIFICATION DU COURS

Période

Ce cours en sciences de l'environnement se déroulera à Montréal durant de la période estivale, avec des périodes intensives de formation.

Un premier cours afin de présenter le plan de cours, discuter de l'organisation du cours et des travaux se déroulera le 27 avril 2016. Par la suite le cours se donnera par blocs de 2 jours intensifs. Des rencontres d'équipes seront organisées, au besoin.

Des visites et des travaux sur le terrain sont à prévoir. Horaire à déterminer

Programme (préliminaire)

27 avril	9h30 à 12h30	Présentation du Plan de cours – entente d'évaluation. Discussion autour de l'horaire
		Présentation du travail de session et des objectifs. Choix des quartiers et des équipes. Établissement des besoins en matière de matériel. Grands enjeux.
4 et 5 mai	9h30 à 16h30	AM : - Qu'est-ce que l'agriculture urbaine : historique, définitions, approches, pratiques et expériences dans les pays industrialisés - Enjeux de l'agriculture urbaine (socio, politique, sols, etc.)
Qu'est-ce que l'agriculture urbaine		PM : - Typologie et multifonctionnalité de

		l'agriculture urbaine.
	9h30 à 16h30	AM : Qu'est-ce que l'agriculture urbaine à l'international PM : - Séminaire sur 2 articles - Atelier sur l'aménagement urbain – en partant du lieu du travail de session ou autre - Commencer un premier portrait du quartier et des objectifs. Identifier des lieux pour les travaux de 2 plans d'aménagements (résidentiel et institutionnel) - Identification de projets précis et d'acteurs. - Création en groupe d'une grille pour faire la synthèse descriptive des projets - Grille d'entrevues.
du 10 au 24 mai		Visite de projets dans le quartier choisi et entrevues. Rédaction de rapport synthèse. Rencontre en équipe avec l'enseignant
25 et 26 mai Aménager la ville nourricière	9h30 à 16h30	AM : Retour sur les visites et les entrevues avec les acteurs de l'agriculture urbaine dans les différents quartiers. Synthèse préliminaire. PM : - Séminaire sur 2 articles - Atelier sur l'aménagement urbain – Comment mettre en œuvre un projet en AU (individuel, et institutionnel, etc.)?
	9h30 à 16h30	AM : planification urbaine (plans, règlements) et urbanisme agricole PM : - Séminaire sur 2 articles - Atelier sur l'aménagement urbain – en partant du lieu du travail de session ou autre Comment mettre en œuvre un quartier nourricier
8 et 9 juin Nourrir la ville	9h30 à 16h30	AM : Séminaire / Conférence Production de l'AU PM : Atelier sur l'aménagement urbain – en partant du lieu du travail de session ou autre
	9h30 à 16h30	Système alimentaire urbain

		Séminaire sur 2 articles
		Friche urbaine, requalification et réhabilitation urbaine : insertion de l'agriculture urbaine comme outils d'aménagement du territoire local
		Atelier sur l'aménagement urbain – en partant du lieu du travail de session ou autre
15 et 16 juin	9h30 à 16h30	
Les enjeux et défis : environnement urbain contaminé: sol, air, eau		Séminaire sur 2 articles
		Atelier sur l'aménagement urbain – en partant du lieu du travail de session ou autre
Juillet		Travail sur les projets
4 août	9h30 à 16h30	Présentation des projets
15 au 19 août		École d'été sur l'agriculture urbaine (participation facultative)

A prévoir :

- visite de terrain, entrevues et cartographie des expériences en AU dans les quartiers choisis pour les travaux d'équipe.

ÉVALUATION DU COURS

Notation

- 35% pour le travail *Synthèse sur un sujet choisi* (travail individuel)
- 10% Typologie de l'AU (travail en équipe, mais chaque étudiants.es doit remettre ses fiches)
- 45 % pour le travail de session en équipe (3 à 4 membres)
 - 35% Travail de session
 - 10% pour un travail d'aménagement résidentiel et institutionnel (aménagement local)
- 10% Synthèse d'un article scientifique ou d'un rapport et mise en contexte

Synthèse courte sur un sujet choisi – 35%

Les étudiantes et étudiants sont appelés à rédiger un travail de synthèse des connaissances sur un sujet choisi autour de l'agriculture urbaine. En partant de certains articles qui seront disponibles sur le site Moodle du cours et d'autres sources, ce texte doit articuler une réflexion appuyée sur le sujet choisi.

Le texte doit avoir la forme d'un essai scientifique (les propos, les arguments et les idées doivent être appuyés par des références et doit inclure une bibliographie appropriée (une dizaine de références). Il doit faire un maximum 5 000 mots¹ (excluant les figures et la bibliographie) et devra être soumis au plus tard le 1 juillet.

Objectif

Ce travail doit permettre de juger de :

- de la capacité de l'étudiante, étudiant à rédiger un texte de discussion sur un thème multidisciplinaire;
- de la capacité de l'étudiante, étudiant d'obtenir des informations (lectures) et de les traiter pour en faire une synthèse cohérente;
- de la capacité de l'étudiante, étudiant de communiquer clairement par écrit

L'évaluation du travail

- Introduction (5)
- Problématique - définition de la (5)
- Pertinence et cohérence (5)
- Couverture du sujet (8)
- Articulation de la réflexion (5)
- Réflexion appuyée par la littérature (5)
- Orthographe (2)

Typologie de l'AU

Les étudiantes et étudiants sont appelés à mettre sur pied une grille d'analyse des projets en AU et à remplir la grille élaborée, en partant des projets de Montréal. Compléter aussi avec des exemples d'ailleurs.

Travail – Aménagement résidentiel et institutionnel

Durant le cours les étudiantes et étudiants sont amenés à concevoir un plan d'aménagement incluant l'agriculture urbaine et à réfléchir sur la place de l'agriculture urbaine en milieu résidentiel et institutionnel.

Le rendu qui prendra la forme d'une planche graphique et d'un court texte (1 à 2 pages) expliquant les différents éléments de l'aménagement. Le tout sera discuté en classe. Les plans devront être déposés au plus tard le 15 juin.

L'évaluation du travail

- Pertinence des sites (2%)

¹ Les pages supplémentaires seront retirées du document soumis et le texte sera évalué tel quel

- Grilles (8%)

Travail d'équipe – Atelier de conception en aménagement et design urbain

Durant le cours les étudiantes et étudiants sont amenés (en équipe) à concevoir un plan d'aménagement incluant l'agriculture urbaine et à réfléchir sur la place de l'agriculture urbaine dans la perspective du plan d'aménagement d'une ville. Les étudiantes et étudiants du cours sont amenés-es à réaliser des propositions concrètes.

Pour l'édition 2015 du cours il est prévu de travailler dans une démarche de création de quartiers nourriciers, mettant en synergie l'aménagement urbain, l'alimentation et la mobilisation citoyenne.

Lieu des travaux pratiques : En 2009, les participants et participantes ont été amenés (es) à développer un plan intégré pour le développement de l'agriculture urbaine au Pavillon de sciences de l'UQAM, aux Habitations Jeanne-Mance et dans le cadre du projet « Greening Duluth », tandis qu'en 2010, les étudiants-es furent amenés à proposer des plans d'aménagement pour des institutions (Palais des congrès, Mairie de Montréal, TNM, Hydro-Québec/Maison du DD. En 2011 et 2013, la proposition fut de concevoir un aménagement agricole pour un quartier urbain : Pointe-Saint-Charles (Montréal), Centre-Sud (Montréal), Parc Extension (Montréal), Sainte-Rose (Laval), Hochelage-Maisonneuve (Montréal), Petite Patrie (Montréal), Parc Extension (Montréal). En 2012, la formule proposée fut l'inclusion de l'UA dans un Schéma d'aménagement urbain d'un nouveau quartier. En 2014 et 2015, les projets ont porté sur des quartiers dans les arrondissements : Rosemont Petite-Patrie, Saint-Laurent, St-Michel-Villeray-Parc-Extension et Ahuntsic-Cartierville.

Le rendu qui prendra la forme d'un rapport de synthèse d'un maximum de 50 pages. Le tout devra être déposé au plus tard le 30 août.

Objectif

Ce travail a pour objectif de juger :

- de la capacité des étudiantes et étudiants de travailler en équipe et en synergie;
- de la capacité des étudiantes et étudiants d'animer des équipes de travail multidisciplinaire;
- de la capacité des étudiantes et étudiants d'obtenir des informations (lectures, entrevue, observations) et de les traiter;
- de la capacité de synthèse des étudiantes et étudiants;
- de la capacité de communiquer des étudiantes et étudiants dans le cadre d'un travail multi- et transdisciplinaire;
- de la capacité réflexive des étudiantes et étudiants d'utiliser des outils et des concepts afin de proposer

L'évaluation du travail

- Qualité du projet (25)

- (Intégration des éléments clefs, intégration dans l'espace urbain, concept innovateur, réaliste de la proposition)
- Qualité des éléments graphiques de l'affiche (10)
- Qualité des éléments textuels la présentation (10)

Synthèse d'un article scientifique ou d'un rapport et mise en contexte

Durant le cours des séminaires seront animés par les étudiants et les étudiantes. Une courte synthèse du texte devrait être effectuée et présenté en classe. Une discussion s'en suivra. La synthèse devra aussi inclure une réflexion reliant les discussions aux apprentissages effectués dans le cadre du cours ou venant de la littérature scientifique.

Le texte doit faire un maximum 1 500 mots².

Objectif

Ce travail doit permettre de juger de :

- de la capacité de l'étudiante, étudiant de faire une synthèse à partir de résultats de recherche, tout en les mettant en contexte ou en ayant une vision large de leur signification;
- de la capacité de l'étudiante, étudiant de présenter de manière claire des informations;
- de la capacité de l'étudiante, étudiant d'animer une discussion qui apporte de nouvelles informations

L'évaluation du travail

- Qualité de la synthèse (5)
- Qualité de présentation (2)
- Qualité de la discussion en classe (3)

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008.

Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante : <http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php>

Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.

² Les pages supplémentaires seront retirées du document soumis et le texte sera évalué tel quel

Article 2 - Infractions de nature académique

2.1 Infraction

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

2.2 Liste non limitative des infractions

Sans limiter la généralité de ce qui précède, constitue notamment une infraction le fait de poser ou tenter de poser l'un des actes suivants ou le fait d'y participer :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité;
- b) le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- c) l'autoplégat : le dépôt d'un travail pour fins d'évaluation alors que ce travail constitue essentiellement un travail qui a déjà été soumis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- d) la possession ou l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen;
- e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques;
- f) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne;
- g) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- h) l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation;
- i) la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- j) la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Article 3 – Sanctions

3.1 L'attribution de la mention «P»

L'étudiante, l'étudiant qui commet une infraction est mis en probation et peut se voir imposer une ou plusieurs sanctions. La mise en probation génère l'attribution de la mention «P» au dossier informatisé de l'étudiant, de l'étudiante. La mention «P» n'apparaît pas au relevé de notes de l'étudiante, l'étudiant mais figure en tout temps à son dossier.

Lorsque la sanction est la suspension, une mention à cet effet apparaîtra au relevé de notes pour la durée de la suspension. Dans le cas d'une expulsion définitive de l'Université, une mention à cet effet apparaîtra de manière permanente au relevé de notes.

3.2 La mise en probation et autres sanctions

- a) la mise en probation;

La mise en probation constitue la reconnaissance que l'étudiante, l'étudiant a commis une infraction au présent règlement.

La mise en probation peut être imposée sans autre sanction, auquel cas, l'enseignant, l'enseignante se voit inviter à attribuer une notation à l'étudiante, l'étudiant pour le cours conformément au résultat obtenu pour les prestations complétées. La mise en probation sans autre sanction signifie que la mention «P» est inscrite au dossier de l'étudiante, l'étudiant et que celle, celui qui en est l'objet ne doit commettre aucune autre infraction au présent règlement, à défaut de quoi, l'une ou l'autre des sanctions suivantes lui sera imposée.

Outre la mise en probation, l'étudiante, l'étudiant peut se voir imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes :

b) l'échec au cours ou à l'activité créditée;

c) l'obligation de réussir de trois à six crédits additionnels, hors programme, afin d'obtenir son grade, diplôme, certificat ou attestation; les cours doivent être identifiés;

d) la suspension de toute activité à l'Université, pour une période maximale de neuf trimestres consécutifs;

e) son expulsion définitive de l'Université